

RÈGLEMENTATION DES PRIX ET BOURSES

Regroupement des Étudiants en
Médecine de l'Université Laval



Revu et corrigé février 2015

1. **Publicité des prix et bourses d'excellence du RÉMUL**

- 1.1. Ce document doit être affiché sur la porte du local de l'association étudiante dès le début de la période de mise en candidature jusqu'à la date limite d'inscription.
- 1.2. Une publicité doit être faite par le biais de la liste de diffusion de med préclinique et med clinique durant la période de mise en candidature.
- 1.3. Une publicité doit être faite dans le premier numéro du journal étudiant du mois de mars.

2. **Critères d'admissibilité**

- 2.1. L'étudiant¹ ou le groupe d'étudiants doit être inscrit au programme du doctorat en médecine durant l'année en cours.
- 2.2. Deux bourses présentent une restriction quant à l'année de scolarité de l'étudiant :
 - 2.2.1. Prix Ginette-Coulombe : Admissibilité aux finissants du préexternat uniquement
 - 2.2.2. Prix Agathe Beaulieu : Admissibilité aux finissants de l'externat uniquement
- 2.3. Un récipiendaire d'une bourse dans une catégorie précise du RÉMUL ne peut l'année ultérieure être admissible pour la même catégorie.
- 2.4. Un étudiant ou un groupe peut postuler à plus d'une bourse offerte pour une même année.
- 2.5. L'implication sur laquelle est jugé l'étudiant ou le groupe d'étudiants ne doit pas avoir été rémunérée.
- 2.6. L'inscription ne satisfaisant pas aux critères d'admissibilité peut être rejetée en tout temps.

3. **Période d'inscription**

- 3.1. La période d'inscription est du 25 février au 25 mars de chaque année.
- 3.2. Le dossier de candidature doit être remis dans une enveloppe cachetée adressée au vice-président aux affaires internes du RÉMUL au local de l'association étudiante et en version électronique à l'adresse courriel du vice-président aux affaires internes.
vpinternes.remul@fmed.ulaval.ca

¹ La forme masculine est utilisée dans le présent document dans le but d'alléger le texte.
Réglementation des prix et bourses d'excellence du RÉMUL

4. Dossier de candidature

- 4.1. Chaque candidat ou groupe doit joindre à son dossier le formulaire d'identification présenté en annexe II.
- 4.2. Un exemplaire du dossier doit être remis dans un format 8 ½ x 11 po. papier et un en version électronique.
- 4.3 Chaque candidat présente un seul dossier comprenant le formulaire d'identification et les demandes des différentes bourses auxquelles il désire appliquer. Pour remplir ces demandes, le candidat doit indiquer le nom de la bourse et répondre aux questions s'y rapportant dans un maximum de 2 pages. (2 pages par demande de bourse)
 - 4.2.1. Marges de 2,5 cm, police Times New Roman, taille 12 pts, interligne 1.5.
 - 4.2.2. Impression recto verso.
 - 4.2.3. La référence à une réponse antérieure est permise pour 2 questions identiques entre 2 bourses différentes.

***NB : Si le dossier du candidat ne respecte pas les critères mentionnés ci-haut, l'application sera automatiquement retirée du dossier.**

5. Formation du jury

- 5.1. La formation du jury est sous la responsabilité du vice-président aux affaires internes du RÉMUL, exception faite lorsque celui-ci est lui-même candidat pour une bourse. Dans un tel cas, cette responsabilité doit être déléguée par le vice-président aux affaires internes à un membre du conseil exécutif non candidat aux bourses pour l'année en cours.
- 5.2. Sous la responsabilité du vice-président aux affaires internes, le jury doit être formé de cinq membres :
 - 5.2.1. Un étudiant représentant la cohorte de 1^{res} années, engagé dans la vie étudiante
 - 5.2.2. Un étudiant représentant la cohorte de 2^{es} années, engagé dans la vie étudiante
 - 5.2.3. Un étudiant représentant la cohorte de 3^{es} années, engagé dans la vie étudiante
 - 5.2.4. Un membre du conseil exécutif ou du conseil d'administration du RÉMUL
 - 5.2.5. Un étudiant représentant les externes junior, engagé dans la vie étudiante
 - 5.2.6. Un étudiant représentant les externes senior, engagé dans la vie étudiante
 - 5.2.7. Un membre professoral ou de la direction de la Faculté
 - 5.2.8. Un représentant de MFC si le prix Pierre-Potvin figure parmi les bourses proposées
- 5.3. La formation du jury doit être entamée dès le 1^{er} avril.
- 5.4. Le vice-président aux affaires internes convoque et préside les rencontres du jury.

6. Rôle du jury

6.1. En se basant sur les critères d'évaluation pondérés de chaque bourse présentés en annexe I, le jury doit prendre conscience de chaque dossier de candidature et à la lumière d'une réflexion désigner le meilleur dossier pour chacune des bourses.

6.1.1. Lors de son processus de réflexion, chaque membre du jury doit seulement tenir compte des éléments figurant dans le dossier du candidat.

6.2. La date limite pour afficher les résultats sur la porte du local de l'association étudiante est le 30 avril de chaque année.

7. Règle particulière quant à l'attribution des bourses

7.1. Lors d'une même année, le jury ne peut attribuer qu'une seule bourse à un même candidat.

7.2. Lors de son processus de réflexion, le jury doit attribuer le prix Ginette-Coulombe en premier lieu.

8. Droits des candidats

8.1. Tout candidat ou groupe en désaccord avec la décision du jury peut demander, par une lettre adressée au responsable du jury, une justification.

8.2. Dans l'éventualité d'une demande d'explication de la part d'un candidat, le jury a le devoir de répondre par écrit au demandeur dans un délai de trois semaines.

9. Entérinement des choix du jury

9.1. Le vice-président aux affaires internes doit présenter les choix du jury au conseil d'administration afin que celui-ci puisse en décider la légitimité ou non.

9.2. En l'absence d'un entérinement par le conseil d'administration, le vice-président aux affaires internes a le devoir de reformer un nouveau jury et de réviser tous les dossiers de candidatures pour chaque bourse.

10. Remise des bourses

10.1. La remise des bourses se fait conjointement avec la Faculté de médecine. Pour ce faire, le vice-président aux affaires interne se présente aux réunions organisées par le secrétariat de la Faculté et remet les noms des récipiendaires aux personnes compétentes.

- 10.2. Le vice-président aux affaires interne doit mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de s'assurer que les organismes qui offrent une bourse soit contactés, sollicités et remerciés. Ceux-ci doivent fournir la somme promise à la suite de la demande du vice-président aux affaires internes.
- 10.3. Le vice-président aux affaires internes doit s'assurer que la somme de toutes les bourses soit remise à l'intention de la Faculté de médecine de l'Université Laval. Ceux-ci s'assureront de répartir ces sommes aux récipiendaires.

Annexe I

Prix Ginette Gravel 500 \$ offerts par le RÉMUL

Ce prix est décerné à un étudiant ou à un groupe d'étudiants qui, par un projet spécial, a amélioré la réalité étudiante en médecine de l'Université Laval. Par ce prix, les étudiants entendent souligner le dévouement inlassable de Mme Gravel envers les étudiants au pré-externat.

Critère d'admissibilité :

Le projet doit avoir lieu durant l'année scolaire en cours;

Si le projet inclut des étudiants provenant d'un autre programme, l'implication des étudiants en médecine, au sein de ce projet, devra être de plus de 50 %.

Critères d'évaluation du projet :

Critères	Pondération
Rejoint un grand nombre d'étudiants	/ 4
Fait preuve de nouveauté ou améliore la formule d'un projet préexistant	/ 5
Permet d'entrevoir la possibilité d'une perpétuation d'année en année	/ 3
Nombre d'heures impliquées dans l'organisation et la gestion	/ 5
Qualité du dossier de candidature	/ 3
Total	/20

Le dossier du candidat doit justifier pourquoi celui-ci devrait mériter ce prix.

Le candidat doit répondre au trois questions suivantes :

- 1) Expliquez en quoi votre projet a fait preuve d'innovation et de créativité.
- 2) Expliquez l'impact et l'envergure que le projet aura à court et long terme sur la vie étudiante.
- 3) Expliquez les défis rencontrés quant à la gestion du temps, aux difficultés liées au travail d'équipe, à l'organisation du projet et à l'ampleur de votre implication.

Annexe I (suite)

Prix Pierre Viens 500 \$ offerts par le RÉMUL

Ce prix s'adresse à un étudiant ou à un groupe d'étudiant, qui se démarque par son engagement exemplaire dans un domaine social, culturel, sportif, politique ou communautaire au sein ou non de l'université.

Critère d'admissibilité :

L'engagement doit avoir lieu durant l'année scolaire en cours;

Critères d'évaluations du projet :

Critères	Pondération
L'étudiant explicite bien les raisons pour lesquelles il s'est engagé, ce qu'il a su retirer de son ou ses activité(s) extrascolaires et le rayonnement de celle(s)-ci.	/ 5
L'étudiant fait preuve d'un engagement constant et indéniable.	/ 5
L'étudiant se démarque de manière exemplaire dans son domaine extrascolaire.	/ 4
L'étudiant fait preuve de leadership, d'initiative et d'un bon sens de l'organisation.	/ 3
Qualité du dossier de candidature	/ 3
Total	/20

Le dossier du candidat doit justifier pourquoi celui-ci devrait mériter ce prix.

Le candidat doit répondre aux trois questions suivantes :

- 1) Expliquez en quoi consiste votre engagement, vos activités, vos buts et l'impact de ceux-ci au sein du milieu dans lequel vous évoluez.
- 2) Comment vous êtes-vous démarqué et avez-vous fait preuve de leadership, d'initiative et d'un bon sens de l'organisation ?
- 3) Quelles ont été les difficultés rencontrées et les apprentissages que vous en avez retirés.

Annexe I (suite)

Prix Pierre Potvin 500 \$ offerts par Médecins Francophones du Canada

Ce prix s'adresse à tous les étudiants de médecine, peu importe leur année de scolarité afin de souligner l'implication exemplaire et le leadership d'un étudiant ou d'une étudiante durant l'année en cours.

Critères d'évaluation des candidats :

Critères	Pondération
L'étudiant fait preuve de leadership, d'initiative et de créativité	/ 5
L'étudiant doit montrer de la diversité dans la nature de ses activités parascolaires et s'engage à différents niveaux au sein de la Faculté.	/ 4
L'implication est soutenue tout au long de l'année scolaire.	/ 3
L'étudiant démontre un bon sens de l'organisation et sait travailler en équipe.	/ 5
Qualité du dossier de candidature.	/ 3
Total	/20

Le dossier du candidat doit justifier pourquoi celui-ci devrait mériter ce prix.

Le candidat doit répondre aux trois questions suivantes :

- 1) Expliquez nous en quoi a consisté votre implication au cours de l'année (diversité des activités, engagement à différents niveaux au sein de la Faculté, initiative, créativité, temps d'implication).
- 2) En quoi votre implication au cours de l'année témoigne d'un leadership exemplaire? Quels ont été les défis rencontrés quant à ce leadership?
- 3) Expliquez les défis rencontrés quant à la gestion du temps et aux difficultés de travail d'équipe.

Annexe I (suite)

Prix Joan Glenn 500 \$ offerts par le RÉMUL

Ce prix s'adresse à tous les étudiants de médecine, peu importe leur année de scolarité afin de souligner l'implication exemplaire et le dépassement de soi d'un étudiant ou d'une étudiante durant l'année en cours. Par ce prix, les étudiants entendent souligner le dévouement indéniable du Dr Glenn à la cause étudiante.

Critères d'évaluation des candidats :

Critères	Pondération
L'étudiant témoigne par son implication d'un dépassement de soi, d'initiative et de créativité.	/ 5
L'étudiant doit montrer de la diversité dans la nature de ses activités parascolaires et s'engage à différents niveaux au sein de la Faculté.	/ 4
L'implication est soutenue tout au long de l'année scolaire.	/ 3
L'étudiant démontre un bon sens de l'organisation et sait travailler en équipe.	/ 5
Qualité du dossier de candidature.	/ 3
Total	/20

Le dossier du candidat doit justifier pourquoi celui-ci devrait mériter ce prix.

Le candidat doit répondre aux trois questions suivantes :

- 1) Expliquez nous en quoi a consisté votre implication **au cours de l'année** (diversité des activités, engagement à différents niveaux au sein de la Faculté, initiative, créativité, temps d'implication).
- 2) En quoi votre implication au cours de l'année témoigne d'un changement par rapport à vos habitudes? Expliquez-nous jusqu'à quel point vous avez franchi les limites de votre zone de confort?
- 3) Expliquez les défis rencontrés quant à la gestion du temps et aux difficultés de travail d'équipe.

Annexe I (suite)

Ginette Coulombe 500\$ offerts le RÉMUL

Ce prix est adressé aux finissants du pré-externat uniquement afin de souligner leur contribution à la vie facultaire durant toute la durée de leur pré-externat.. Le candidat est évalué pour son implication durant toute la durée de sa scolarité au pré-externat.

Critères d'admissibilité :

Être finissant du pré-externat;

Critères d'évaluation des candidats :

Critères	Pondération
L'étudiant fait preuve d'initiative, de créativité, d'un bon sens de l'organisation et sait travailler en équipe.	3/ 3
L'étudiant doit montrer de la diversité dans la nature de ses activités parascolaires et s'engage à différents niveaux au sein de la Faculté.	4/ 5
L'implication est soutenue tout au long du préclinique.	5/ 5
L'étudiant explicite bien les raisons pour lesquelles il s'est impliqué et ce qu'il a su retirer de son implication	3/ 4
Qualité du dossier de candidature.	/ 3
Total	/ 20

Le dossier du candidat doit justifier pourquoi celui-ci devrait mériter ce prix.

Le candidat doit répondre aux trois questions suivantes :

- 1) Expliquez nous en quoi a consisté votre implication **au cours de l'ensemble de votre pré-externat** (diversité des activités, engagement à différents niveaux au sein de la Faculté, temps d'implication).
- 2) Expliquez nous les raisons pour lesquelles vous vous êtes impliqués et ce que vous avez retiré de votre implication.
- 3) Expliquez-nous comment vous avez fait preuve d'initiative, de créativité et d'un bon sens de l'organisation tout au long de votre pré-externat?

Annexe I (suite)

Prix Agathe Beaulieu 500 \$ offerts par le RÉMUL

Ce prix est adressé aux finissants de l'externat uniquement afin de souligner leur rayonnement social durant toute la durée de leur externat. Par ce prix, les étudiants entendent souligner le constant dévouement de Mme Beaulieu envers les étudiants de l'externat en plus de son esprit d'initiative relativement aux nombreuses responsabilités sous sa gouverne. Le candidat est évalué pour son implication durant toute la durée de son externat.

Critère d'admissibilité :

Être finissant de l'externat

Critères d'évaluation des candidats :

Critères	Pondération
Fait preuve d'initiative et de créativité, d'un bon sens de l'organisation et sait travailler en équipe.	/ 4
L'étudiant doit montrer de la diversité dans la nature de ses activités parascolaires et s'engage à différents niveaux au sein de la Faculté.	/ 5
L'étudiant explicite bien les raisons pour lesquelles il s'est impliqué, ce qu'il a su retirer de son implication et l'impact à court et long terme sur la communauté	/ 3
L'implication est soutenue tout au long de l'externat.	/ 5
Qualité du dossier de candidature.	/ 3
Total	/20

Le dossier du candidat doit justifier pourquoi celui-ci devrait mériter ce prix.

Le candidat doit répondre aux trois questions suivantes :

- 1) Expliquez nous en quoi a consisté votre implication **au cours de votre externat** (diversité des activités, engagement à différents niveaux au sein de la Faculté, temps d'implication).
- 2) Expliquez les raisons pour lesquelles vous vous êtes impliqué, ce que vous avez retiré de cette implication et l'impact à court et long terme de celle-ci au sein de la communauté.
- 3) Expliquez-nous comment vous avez fait preuve d'initiative, de créativité et d'un bon sens de l'organisation tout au long de votre externat?

Annexe II
Formulaire d'identification²

Nom : _____

Année de scolarité : _____

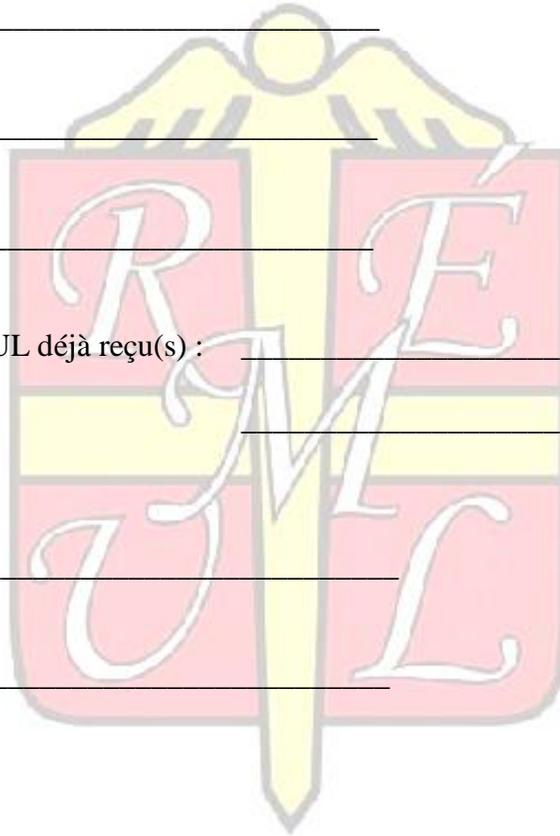
Prix postulé : _____

Si existant, prix du RÉMUL déjà reçu(s) : _____

Coordonnées

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____



² Le formulaire d'identification doit être placé en guise de page de présentation du dossier.
Réglementation des prix et bourses d'excellence du RÉMUL
12